

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU MARDI 17 MARS 2015

L'an deux mille quinze et le dix-sept mars à dix-neuf heures quinze, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 12 mars 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Fernand THIBAUT, le maire.

PRÉSENTS : MM et Mmes : L'HONORÉ Alain, SAUVANET Philippe, BEZAMAT Evelyne, LETESSIER Aurélie, MARETTE Frédéric, BOYAULT André, RIARD Daniel, BOYAULT Denis, PEREZ José, GACHON Philippe, PICCHIOTTINO Marie-Jeanne.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : RAVET Yves, PELLETIER Marie-Pierre, BATARD Joseline.

POUVOIR(S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : BOYAULT André

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

---oooO§Oooo---

Le compte rendu de la séance du 27 janvier 2015 est commenté et accepté à l'unanimité.

§ -1- Elections départementales – Tableau de permanences des élus

Les élections départementales ont lieu les 22 et 29 mars 2015.

Le conseil municipal établit le tableau de permanence de tenue du bureau de vote.

§ -2- Subventions 2015

délibération 2015-12

Le conseil municipal examine les demandes de subventions pour l'année 2015.

Celles-ci sont votées comme suit :

Amicale des Sapeurs-Pompiers.....	150.00 €
Assoc. des Amis de la Bibliothèque.....	50.00 €
Assoc. Pêche de Donzy.....	250.00 €
Assoc. La Lyre Donziais.....	250.00 €
Assoc. Les Passeurs de MusiQ.....	1 000.00 €
Assoc. Sensoplanet.....	150.00 €
Assoc. Tomarie.....	50.00 €
Camosine.....	50.00 €
Coopérative scolaire Suilly la Tour.....	250.00 €
FOP - Matton Maéva.....	100.00 €
Fnaca de Pouilly sur Loire.....	30.00 €
FNDON - GIDON - Lutte contre les ragondins.....	200.00 €
Gymnastique jeunesse pouillysoise.....	50.00 €
Office du Tourisme du Donziais.....	100.00 €
Prévention routière.....	15.00 €
	2 695.00 €

§ -3- Personnel communal – Renouvellement de l'IAT

délibération 2015-13

En 2012, le conseil municipal a voté l'octroi aux agents de la commune, de l'Indemnité d'Administration et de Technicité avec renouvellement annuel.

A l'unanimité, le conseil municipal renouvelle pour un an l'attribution de l'indemnité d'administration et de technicité au personnel communal.

Les conditions d'attribution restent les mêmes que prescrites dans la délibération 2012-10.

§ -4- Devis photocopieur

délibération 2015-14

La location du photocopieur de la mairie arrivant à son terme, trois sociétés ont été sollicitées pour proposer des devis de vente ou location.

Sociétés	ACTI-PRINT Cosne -Xérox	TOSHIBA Nevers	DACTYL- BURO Bourges	DACTYL-BURO Reconditionné
Prix neuf HT	2 990.00 € HT	2 900.00 € HT	3 200.00 € HT	
Prix location/mois HT	65.00 € HT	60.00 € HT	57.07 € HT	112.77 € HT
Durée de location	63 mois	63 mois	63 mois	63 mois
Maintenance A4 N&B	0.0045 € HT	0.0050 € HT	0.0050 € HT	0.0060 € HT
Maintenance A4 Couleur	0.045 € HT	0.050 € HT	0.050 € HT	0.060 € HT

Acti-Print précise que le prix de maintenance A3 est au prix du A4.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient le devis de la Sté Acti-Print pour l'achat à 2 990.00 € HT soit 3 588.00 € TTC et la maintenance à 0.0045 € HT le A4 noir & blanc et 0.045 € HT le A4 couleur (A3 au prix du A4). Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat de maintenance.

§ -5- Devis grille de l'église

Le conseil municipal choisit d'attendre l'avis des bâtiments de France avant d'aller plus avant dans le projet.

§ -6- Devis de voirie – Rue de la Vieille Forge

délibération 2015-15

L'entreprise Decherf a présenté un devis pour les travaux en enrobé de la rue de la Vieille Forge. Le montant s'élève à 12 340.00 € -HT soit 14 808.00€ TTC.

Après délibération le conseil municipal accepte le devis pour 14 808.00 € TTC.

§ -7- Devis de voirie – Chemin du Champ Martin

délibération 2015-16

Le conseil étudie les devis pour les travaux de voirie en bi-couche et l'évacuation des eaux pluviales sur le Chemin du Champ Martin à la Fillouse.

Ets Milan 6 791.00 € HT soit 8 149.20 € TTC

Ets St Père TP..... 5 315.00 € HT soit 6 378.00 € TTC

Le conseil délibère et retient le devis des Ets Saint Père TP pour 6 378.00 € TTC.

§ -8- Devis de voirie – Chemin de la Milloterie

délibération 2015-17

Deux entreprises ont communiqué leur devis pour les travaux de voirie en bi-couche du chemin de la Milloterie.

Ets Decherf 8 165.00 € HT soit 9 798.00 € TTC

Ets St Père TP 9 225.00 € HT soit 11 070.00 € TTC

dont 990.00 € TTC de dérasement de banquettes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accorde les travaux aux Ets St Père TP pour 11 070.00 € TTC

§ -9- Révision des loyers de l'auberge de l'Acotin

délibération 2015-18

Suite aux négociations sur le prix de cession du fonds de commerce de L'Auberge de l'Acotin en cours d'acquisition, la commune de Suilly-la-Tour accorde une remise du montant des loyers impayés. La somme sera portée au budget primitif au compte 673.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

§ -10- Coupe de bois le long du Nohain

Des devis sont attendus pour la coupe de bois sur les berges du Nohain sur une longueur d'environ 400 mètres.

Le sujet sera à nouveau abordé lors d'un prochain conseil.

§ -11- Desserte forestière de Soubran

L'ouverture des plis du marché en MAPA de la desserte de Soubran, a eu lieu le 16 mars 2015. Six réponses ont été examinées.

L'entreprise Mario Longo est retenue. Elle présente la meilleure note et a déjà réalisé plusieurs projets identiques ces dernières années.

§ -7- Questions diverses

---ooo§ooo---

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21 h 00.

---ooo§ooo---